

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
5 mars 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021
--

et publication le 26 mars 2021

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Minier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou – Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédrion – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

Périmètre et priorités du Contrat de Relance et de Transition énergétique (CRTE)

EXPOSE DES MOTIFS :

LES CRTE sont pour l'Etat un outil de simplification et de recherche d'efficience dont il est recherché une coordination dans la mise en œuvre dans le prolongement des Plans de relance Etat-Région et du CPER à venir.

Les CRTE ont une vocation intégratrice et devront absorber l'ensemble des contractualisations ou dispositifs lancés par l'Etat dans les territoires ces dernières années ; ils doivent s'inscrire en cohérence avec les outils existants de la Région et des Départements, mais aussi avec les fonds européens. Enfin, ils doivent être les outils de déclinaison des objectifs des CPER dans leur volet territorial.

Cette nouvelle génération de contrat se cale également sur le temps des nouveaux mandats. La priorité en est clairement la relance des territoires avec, en axe transversal, la transition écologique, avec l'intégration d'une offre d'ingénierie de la part des services de l'Etat et des moyens financiers renforcés pour soutenir les collectivités les plus fragiles.

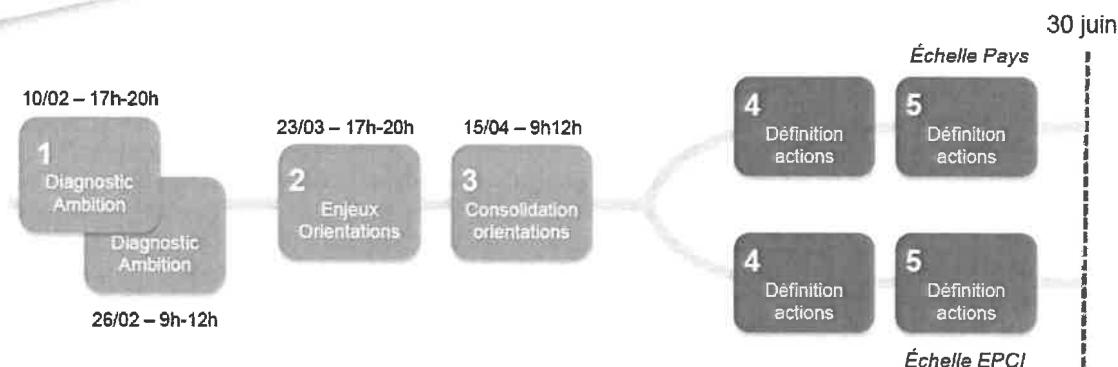
S'agissant de l'élaboration des CRTE, l'objectif calendaire est le 30 juin 2021, pour une signature des CRTE s'appuyant sur des projets de territoires définis dans cette perspective notamment. A noter que dans les territoires ruraux, les CRTE seront baptisés « contrats de ruralité, de relance et de transition écologique ».

Une concertation a été organisée en ce début d'année pour que soit établi les périmètres des CRTE, faveur accordée aux périmètres des intercommunalités. Au regard de la spécificité du territoire du Centre Ouest-Bretagne, les élus au bureau du PETR ont exprimé (courrier du 22/12/2020) leur souhait de développer **une série d'objectifs communs à l'échelle du Pays COB sur les thématiques suivantes : SCOT, santé, mobilité et transitions, à charge pour chaque EPCI de mettre au point son propre projet de territoire sur ses compétences propres sur un calendrier coordonné.**

Le Pays COB et l'ADEUPa sont mobilisés pour la préparation du socle commun de ce CRTE qui sera complété par le projet de territoire de la CCKB déclinant les priorités du mandat et la programmation prévisionnelle de sa mise en œuvre pour la période 2021-2025.

Cette articulation singulière se répercute par la nécessaire synchronisation des accompagnements de l'Etat, le COB relevant de la sous-préfecture de Chateaulin et la CCKB de la sous-préfecture de Guingamp.

Les temps de travail
entre élus



NB : Invitation de la Sous-préfète le 17 février

Il est proposé de valider le principe de cette double articulation du projet de territoire de la CCKB et de retenir un double périmètre pour le CRTE selon les modalités exposées.

PROJET DE DELIBERATION :

Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire,
A l'unanimité,

Décide :

- De retenir comme périmètre du Contrat de Relance et de Transition énergétique :
 - o L'échelle du Pays Centre-Ouest Bretagne pour les thématiques relevant d'intérêts communs,
 - o l'échelle de la communauté de communes du Kreiz-Breizh :
 - pour la mise en œuvre opérationnelle des actions définies ci-dessus sur le territoire de la CCKB,
 - pour les autres thématiques à l'exclusion de celles portées par le Pays Centre-Ouest-Bretagne.

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL